



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DGSCGC SUR LE DROIT SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Participent à la réunion pour la DGSCGC : Messieurs KIHLE et CAIRO, mesdames MERIGNANT et ODDOU

Pour les personnels toutes les organisations syndicales dont certaines en visio, pour la CGT (AURAY N. DELAVOUX S. PARRELLA J.P.)

Nous apprenons en séance que le mémento droit de grève a été publié sans que nous en soyons destinataires !!!! Une sorte de tradition visiblement.

Pour la CGT, validé ou pas, il reste inacceptable puisque les sapeurs-pompiers volontaires sont intégrés dans les effectifs minimum en cas de grève, mais ils ne sont pas des travailleurs !!!!

Le texte proposé inspiré par des documents existants mais aux yeux de la CGT ne répond pas aux problèmes rencontrés dans les SIS.

La DGSCGC bien consciente des difficultés pour l'exercice des droits syndicaux tient à ce que les organisations syndicales participent à son amélioration.



1^{ère} séance avec à la clef pas mal de réécriture à faire.

**Le résultat n'est pas à la hauteur de vos efforts,
il faut revoir votre copie**

Une réunion qui en appelle d'autres pour que l'exercice du droit syndical se normalise dans les SIS.